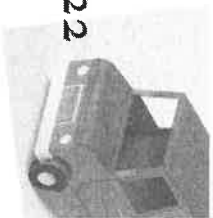


Dimanche 27 Novembre 2022

De 9h à 17h

BOURSE AUX JOUETS



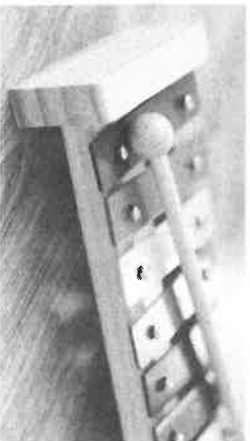
L'APE organise une bourse aux jouets, à la salle des fêtes de
Sainte Foy d'Aigrefeuille

Réservations Tables

Réservation d'une ou plusieurs
tables, pour effectuer vous-même
la vente de vos jouets

Prix d'une table : 5€
(Les tables et les chaises sont prêtées par les
organisateur(s))

Réservation à effectuer **avant le**
21/11/2022 accompagnée de la
copie RV de la pièce d'identité et
du règlement correspondant



Dépôt de jouets au profit de l'APE

Nous vous proposons de
collecter des jouets, des
livres... que les enfants
veulent bien offrir.

Le fruit de la vente est destiné
au fond de solidarité APE pour
le financement des sorties
scolaires.

Ce succès dépend de votre
volonté à participer et nous
vous en remercions par
avance !

Le dépôt pourra s'effectuer le
samedi 26/11/2022 de 9h à 11h
et de 14h à 16h à la salle des
fêtes.

(sinon prendre contact avec Mme
COLOMB Lucie
06.82.28.16.35)

Vous retrouverez au dos le bulletin d'inscription



APE SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE

REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS D'ENFANTS

- Cet événement est exclusivement réservé aux particuliers
- Il se déroulera dans la salle des fêtes de Ste Foy d'Aigrefeuille de 9h à 17h
- Les emplacements dans la salle seront attribués par les membres de l'APE. **La salle sera ouverte à partir de 8h00.**
- Les tables et les chaises sont prêtées par les organisateurs et seront rangées par les exposants eux-mêmes.
- **Le paiement se fait exclusivement par chèque à l'ordre de « APE Ste Foy d'Aigrefeuille » et au plus tard le 21/11/2022.**
- **Les bulletins d'inscriptions sont à adresser par mail ou à l'école accompagnés de la photocopie de la carte d'identité recto-verso de l'exposant et du montant total de la participation pour être prise en considération.** Toute réservation non accompagnée des 2 pièces obligatoires (bulletin + règlement) ne sera pas prise en compte.
- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.**
- Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice en cas de perte, vol, détérioration... durant la manifestation. Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.
- Toute personne qui expose à la bourse aux jouets s'engage sur l'honneur à :
 - * Ne pas être commerçant(e)
 - * Ne vendre que des objets personnels liés aux enfants (jeux jouets, articles de puériculture, livre enfants/sado...)
- *Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations du même style dans l'année civile
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, ce qui entraînera leur remboursement de l'intégralité des sommes versées.
- **La restauration payante et la vente de boissons sont exclusivement réservées aux organisateurs.**
- La manifestation terminée, les lieux devront être restitués dans un état impeccable, les exposants ne doivent pas laisser d'objet en décharge.

Merci

Bourse aux jouets du Dimanche 27 Novembre 2022

Réponse avant le 21/11/2022 par mail ou sous pli fermé avec la mention « Bourse aux jouets APE » à l'école ou dans la boîte aux lettres de l'APE située côté primaire contre le mur de la salle des fêtes

Famille :

-Dépôt de jouets au profit de l'APE OUI NON

- Réservation de table(s) :

Tables	Nombre	X 5.00€	=

Montant du chèque =

** Paiement exclusivement par chèque libellé à l'ordre de « APE de Ste Foy d'Aigrefeuille » **